

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER** (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, des actifs nets aux 1er avril 2020 et 2019 et 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Brossard
Le 8 juin 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A111351

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

4

	2021 \$	2020 \$
PRODUITS		
Apports		
- Dons de « Société Alzheimer du Canada »	2 584 257	2 118 617
- Dons	655 590	188 182
- Subvention Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement (note 14)	578 519	-
- Subventions (note 3)	226 558	122 656
- Dons dédiés à la recherche (notes 4 et 11)	384 462	194 955
- Dons - Campagne fédérée	255 750	412 721
- Campagne de notoriété	162 357	-
- Commandite - mois de l'alzheimer Uniprix	100 500	46 049
- Commandites et partenariats divers	35 435	15 643
- Dons - Fondation Mirella et Lino Saputo (note 11)	-	51 408
- Activités organisées par des tiers	1 775	30 454
Revenus de gestion	77 253	155 834
Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales	152 000	202 000
Revenus de placements	11 122	24 453
Autres revenus	1 423	13 892
Variation de la juste valeur des placements	35 140	(8 896)
	<u>5 262 141</u>	<u>3 567 968</u>
CHARGES		
Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »	1 684 065	1 730 411
Dons redistribués aux Sociétés Alzheimer régionales	217 250	322 645
Recherche « Société Alzheimer du Canada » (note 4)	649 212	659 812
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales - entente de référencement	507 500	-
Salaires et charges sociales (déduction faite d'une subvention de 112 703 \$)	356 518	501 701
Services professionnels	155 251	102 679
Publicité et promotion	250 311	34 833
Loyer et électricité	59 645	76 784
Développement - Programmes	73 664	4 620
Communications	21 094	20 455
Assurances, taxes et permis	17 254	8 672
Télécommunications	15 277	5 945
Entretien et licences informatiques	15 004	19 457
Fournitures de bureau	5 139	12 263
Déplacements	5 525	52 705
Frais de postes et de courrier	1 977	3 831
Formation	-	178
Congrès et colloques (recouverts)	(480)	4 727
Frais bancaires	1 078	4 702
Amortissement des immobilisations corporelles	2 771	1 548
	<u>4 038 055</u>	<u>3 567 968</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 224 086</u>	<u>-</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

5

	Grevé d'affectations d'origine interne (note 5) \$	Non affecté \$	2021 Total \$	2020 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	60 000	110 470	170 470	170 470
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	1 224 086	1 224 086	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 5)	<u>676 500</u>	<u>(676 500)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>736 500</u>	<u>658 056</u>	<u>1 394 556</u>	<u>170 470</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER


BILAN


31 MARS 2021

6

	2021 \$	2020 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 504 091	1 810 984
Débiteurs (note 6)	390 969	66 366
Frais payés d'avance	8 921	6 319
Placements à court terme (note 7)	<u>277 161</u>	<u>276 732</u>
	<u>3 181 142</u>	<u>2 160 401</u>
PLACEMENTS À LONG TERME (note 8)	422 241	377 647
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	<u>10 593</u>	<u>4 956</u>
	<u>432 834</u>	<u>382 603</u>
	<u><u>3 613 976</u></u>	<u><u>2 543 004</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 10)	886 649	914 643
Produits perçus d'avance	17 720	24 291
Apports reportés (note 11)	767 006	847 946
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	<u>65 073</u>	<u>65 073</u>
	1 736 448	1 851 953
DETTE À LONG TERME (note 12)	<u>482 972</u>	<u>520 581</u>
	<u>2 219 420</u>	<u>2 372 534</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTIONS D'ORIGINE INTERNE (note 5)	736 500	60 000
NON AFFECTÉ	<u>658 056</u>	<u>110 470</u>
	<u>1 394 556</u>	<u>170 470</u>
	<u><u>3 613 976</u></u>	<u><u>2 543 004</u></u>

Pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

7

	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 224 086	-
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 771	1 548
Revenus de Fonds de placement réinvestis	-	(8 681)
Variation de la juste valeur des placements	(35 140)	8 896
Annulation d'une dette à long terme	<u>-</u>	<u>(9 698)</u>
	1 191 717	(7 935)
Cession d'actions reçues à titre de dons	-	459 545
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(324 603)	537 529
Frais payés d'avance	(2 602)	(1 987)
Créditeurs	(27 994)	(29 792)
Produits perçus d'avance	(6 571)	(17 869)
Apports reportés	<u>(80 940)</u>	<u>89 444</u>
	<u>749 007</u>	<u>1 028 935</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(9 883)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(8 408)</u>	<u>(2 937)</u>
	<u>(18 291)</u>	<u>(2 937)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	60 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(97 609)</u>	<u>(390 436)</u>
	<u>(37 609)</u>	<u>(390 436)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	693 107	635 562
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 810 984</u>	<u>1 175 422</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>2 504 091</u></u>	<u><u>1 810 984</u></u>

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

L'organisme, constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Informer le public, selon les capacités de l'organisme, sur la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Donner aide et soutien aux sociétés membres (appelées Sociétés Alzheimer régionales) et aux groupes en voie de formation d'une société d'Alzheimer;
- Promouvoir et encourager la recherche pour la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Établir toutes les relations et faire toutes les représentations jugées nécessaires auprès de toutes autorités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les passifs pris en charge.

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Revenus de projets, de gestion, de cotisations et autres revenus

Les revenus de projets, de gestion, de cotisations et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Activités organisées par des tiers

Les produits des activités organisées par des tiers sont constatés lorsque l'activité a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception du placement dans le fonds de placements du marché monétaire canadien et du placement dans le fonds de placements en actions et obligations qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État, et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des Fonds de placements du marché monétaire canadien et du Fonds de placements en actions et obligations.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important, dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer à se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. SUBVENTIONS

	2021 \$	2020 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux - PSOC	119 438	116 867
Ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale	51 998	-
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants	50 000	-
Autres	<u>5 122</u>	<u>5 789</u>
	<u><u>226 558</u></u>	<u><u>122 656</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

4. DONS POUR LA RECHERCHE ET DÉPENSES DE RECHERCHE

Les dons dédiés à la recherche se détaillent comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Dons reçus de la « Société Alzheimer du Canada »	384 462	125 981
Legs et campagne fédérée	-	68 974
	<u>384 462</u>	<u>194 955</u>

Au cours de l'exercice, un montant de 649 212 \$ (659 812 \$ en 2020) a été versé à des programmes de recherche au Canada par le biais de la « Société Alzheimer du Canada ».

5. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants à des fins spécifiques. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les affectations se détaillent comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Colloque provincial	45 000	45 000
Mise à jour de la formation	15 000	15 000
Projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales	370 000	-
Pérennité financière de l'organisme	306 500	-
	<u>736 500</u>	<u>60 000</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

13

6. DÉBITEURS

	2021 \$	2020 \$
Apports		
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	280 768	-
Autres dons	30 000	-
Subvention - Emploi-Québec	<u>-</u>	<u>54 234</u>
	310 768	54 234
Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales	17 634	2 674
Leg successoral à recevoir	25 000	-
Taxes sur les transactions commerciales	<u>37 567</u>	<u>9 458</u>
	<u>390 969</u>	<u>66 366</u>

7. PLACEMENTS À COURT TERME

	2021 \$	2020 \$
Équivalent d'encaisse	140 239	140 338
Fonds de placements du marché monétaire canadien, à la juste valeur (coût de 136 922 \$, 136 394 \$ en 2020)	<u>136 922</u>	<u>136 394</u>
	<u>277 161</u>	<u>276 732</u>

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2021 \$	2020 \$
Fonds de placements en actions et obligations, à la juste valeur (coût de 390 462 \$, 381 006 \$ en 2020)	<u>422 241</u>	<u>377 647</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

14

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	17 777	17 612	165	207
Matériel informatique	<u>51 636</u>	<u>41 208</u>	<u>10 428</u>	<u>4 749</u>
	<u>69 413</u>	<u>58 820</u>	<u>10 593</u>	<u>4 956</u>

10. CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Sociétés Alzheimer régionales	679 526	810 839
Salaires et vacances	49 645	38 606
Fournisseurs et frais courus	140 267	9 287
Sommes à remettre à l'état	17 211	18 232
Société Alzheimer Canada	<u>-</u>	<u>37 679</u>
	<u>886 649</u>	<u>914 643</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

15

11. APPORTS REPORTÉS

	2021			
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	84 687	337	(51 998)	33 026
Fonds de recherche	343 810	67 396	-	411 206
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Entente de référencement (note 14)	-	136 700	(71 018)	65 682
Campagne de notoriété publique - Mme Champigny Robillard	162 357	-	(162 357)	-
Projet de la Fondation Mirella et Lino Saputo	<u>7 092</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 092</u>
	<u><u>847 946</u></u>	<u><u>204 433</u></u>	<u><u>(285 373)</u></u>	<u><u>767 006</u></u>
	2020			
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	13 744	96 314	(25 371)	84 687
Fonds de recherche	281 102	257 663	(194 955)	343 810
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	-	250 000	-	250 000
Campagne de notoriété publique - Mme Champigny Robillard	-	162 357	-	162 357
Projet de la Fondation Mirella et Lino Saputo	<u>-</u>	<u>58 500</u>	<u>(51 408)</u>	<u>7 092</u>
	<u><u>294 846</u></u>	<u><u>824 834</u></u>	<u><u>(271 734)</u></u>	<u><u>847 946</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

16

12. DETTE À LONG TERME

	2021 \$	2020 \$
Dû aux Sociétés Alzheimer régionales d'un montant initial de 985 788 \$, représentant les montants non versés de 2013 à 2018 relatifs au programme « Partenaire Santé Canada ». Le montant dû est sans intérêts et est remboursable par des versements annuels de 65 073 \$, échéant en mars 2029. Le remboursement annuel est réparti entre les Sociétés Alzheimer régionales selon les montants qui leurs sont dus	488 045	585 654
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022 (a)	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	548 045	585 654
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>65 073</u>	<u>65 073</u>
	<u><u>482 972</u></u>	<u><u>520 581</u></u>

(a) Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 \$ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025.

Les radiations de 25 % et de 50 % sont conditionnelles à ce que l'organisme continue de se qualifier aux règles édictées par le Gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

Les remboursements sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	65 073
2023	125 073
2024	65 073
2025	65 073
2026	65 073

13. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour la location de ses bureaux jusqu'en septembre 2021. Les loyers minimaux futurs totalisent 33 648 \$.

Le bail contient une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de cinq ans chacune moyennant un préavis de six mois avant la terminaison du bail.

De plus, l'organisme s'est engagé à verser un montant de 49 080 \$ au cours du prochain exercice pour des services dans le cadre de l'entente de référencement avec le MSSS.

14. SUBVENTION MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCEMENT - MSSS

\$

Produits

Subvention

- Portion Fédération des Sociétés Alzheimer du Québec

71 019

- Portion Sociétés Alzheimer régionales

507 500578 519**Charges**

Salaires et charges sociales

14 012

Services professionnels

9 044

Développement - programmes

43 664

Communications

4 299

Versements aux Sociétés Alzheimer régionales

507 500578 519

Excédent des produits sur les charges

-**15. INSTRUMENTS FINANCIERS****RISQUES FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. Les risques importants sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des Fonds de placements du marché monétaire canadien et de placements en actions et obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette.

16. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'écllosion de la nouvelle source de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle fédérale et provinciale à mettre en oeuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises et ont créé un ralentissement économique. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers de l'organisme pour les périodes futures.